

Programme de la Formation

La photographie d'architecture et du paysage urbain

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
La photographie d'architecture et du paysage urbain	Présentiel	lundi 17 janvier 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon
	Présentiel	mardi 18 janvier 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

CONTEXTE GÉNÉRAL

La photographie en architecture est **l'un des principaux moyens de communication**. Elle peut aussi devenir un **formidable outil de conception, une source d'inspiration et de création**.

Cette formation propose de donner les instruments pratiques, interprétatifs et artistiques pour composer un portfolio qui soit le regard de celui qui photographie s'éloignant des stéréotypes visuels.

La première partie apporte des connaissances techniques, de l'analogique au numérique, pour avoir une compréhension complète de la façon dont les professionnels travaillent pour réaliser les photographies publiées dans les meilleurs magazines du monde.

La deuxième partie explore une connaissance pluridisciplinaire pour mieux comprendre le "Sens de Photographeur". Sont abordés, des concepts tels que la réalité, la représentation, le point de vue physique et mental.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Analyser la relation entre les réalisations de l'architecte et sa représentation photographique.
- Analyser la construction d'un projet photographique mettant en évidence la différence entre une approche classique et une approche plus personnelle en évitant les stéréotypes visuels.

Cette représentation peut-elle révéler quelque chose de nouveau à l'architecte ?

La Photographie va l'aider dans la construction d'un site, d'un portfolio, d'une présentation pour valoriser son travail, sa personnalité, son approche sensible, sa façon de penser et de créer de l'Architecture.

PRISE EN CHARGE

Cette formation pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'organisme financeur auprès duquel vous cotisez (FIF PL, OPCO EP, etc.)

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : GHERBI Céline - 06.61.96.33.74 - crepabfc@gmail.com

PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux architectes souhaitant améliorer leur pratique de la photographie d'architecture, utilisant un appareil photo numérique et ayant acquis les bases de la photographie numérique.

PRÉREQUIS

Petite expérience de base en photographie
Apporter un appareil photo

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Modalités pédagogiques :

Les formations se déroulent en présentiel ou en distanciel.

Un questionnaire pédagogique est envoyé avant la formation pour recueillir les besoins des stagiaires. Ce questionnaire est envoyé au formateur avant la formation afin qu'il s'adapte aux publics.

Les formations se clôturent par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement de la formation, les activités proposées et l'atteinte des objectifs définis.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Accessibilité aux personnes handicapées : Contactez Céline GHERBI au 06 61 96 33 74 pour trouver une solution adaptée à votre situation.

Suite à l'identification d'un besoin d'adaptation de la formation à un handicap : le lieu, la durée, le déroulé, les supports pédagogiques pourront être adaptés.

Hébergement-transport-restauration :

Consultez notre site internet www.crepabfc.fr (rubrique contact).

Le formateur pourra garder le contact avec les personnes qui le souhaitent, planifier des expositions et des rencontres, par exemple dans le cadre du festival

LA NOUVELLE PHOTOGRAPHIE à Port la Nouvelle.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

La photographie d'architecture et du paysage urbain

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Présentiel	lundi 17 janvier 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon
Présentiel	mardi 18 janvier 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Savoir « de quoi on parle quand on parle de photographie ».
- Faire sens-relation entre Architecture, Photographie, Art, Langage. *
- Savoir faire le choix entre une représentation photographique "plus objective", communicative, sensible, émotionnelle, symbolique ou totalement personnelle au-delà des conventions qui appartiennent à notre inconscient collectif et technologique plutôt qu'à nous-mêmes

Objectifs pédagogiques opérationnels et évaluables

FORMATEUR(S)

ISGRO Claudio

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques et les supports proposés vont permettre une approche concrète et dynamique de la formation. Une pédagogie active est privilégiée ; elle est basée sur une approche socio-constructiviste qui favorisera les interactions sociales de travail. Pour cela, sont proposées des études de cas et des mises en situation visant à simuler des situations les plus proches de leur réalité professionnelle. En outre, ces travaux de groupe visent à favoriser les échanges expérientiels entre apprenants.

Une partie théorique propose des projections d'images et une partie pratique vous permettra de réaliser les photos qui seront ensuite projetées et commentées.

Les êtres humains produisent des artefacts mais avant leur existence réelle, il y a une pensée et son élaboration. Cela se produit toujours dans toutes réalisations, en Architecture comme en Photographie.

PROGRAMME

Jour 1 :

Matin

Bref historique de la photographie et du langage de ce médium.

Analyse des aspects techniques :

Anatomie de la caméra

Temps

Diaphragme

Lumière et exposition

L'objectif

Profondeur de champ

Perspective

Lumière et exposition

Température couleur

Photographie argentique et photographie numérique

Analyse du travail académique des grands photographes professionnels avec mise en relation de la recherche photographique et expérimentations des artistes contemporains.

Après-midi

Motivations et attentes des participants

Exercice pratique pour comprendre si les aspects techniques ont été assimilés

Élaboration d'un projet personnel, en forme de triptyque, à réaliser pendant la formation.

Photographie en extérieur, choix de la composition, lumière, rapport entre espace naturel et urbain.

Lecture d'images publicitaires pour cerner et croiser divers aspects de la communication, de la représentation et de la recherche émotive. Travail académique ou émotionnel ?

Représentation ou recherche ?

Faire des photographies ou de la Photographie ?

Discussion et lecture approfondie des photographies que chacun aura réalisées pour déterminer et mieux comprendre le travail à poursuivre le jour suivant.

Jour 2

Matin

Confrontation sur les doutes, incertitudes.

Réfléchir, regarder avant de prendre les photographies

Prises de vues : continuation du travail initié la veille.

Analyse et lecture approfondie des images de chaque participant en relation au projet personnel

Analyse et lecture du travail des grands photographes historiques et contemporains

Prises de vue : finalisation du projet personnel

Après-midi

Analyse et lecture du travail des grands photographes historiques et contemporains

Analyse et lecture approfondie des images de chaque participant en relation au projet personnel

Aspect technique, lumière et contraste

Introduction au travail post-production

Construction d'un portfolio en forme de triptyque

Analyse de la cohérence

Comment montrer un travail photographique ?

Tirages, formats, supports.

Confrontation avec tous les participants sur les attentes, les résultats et l'expérience vécue.

Version 1 - 29/09/2021

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 56, rue du Transvaal 21000 Dijon
03.39.27.06.12 - crepabfc@gmail.com

FORMATION : La photographie d'architecture et du paysage urbain

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
La photographie d'architecture et du paysage urbain	Présentiel	lundi 17 janvier 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon
	Présentiel	mardi 18 janvier 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00	CREPA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE - 56 rue du Transvaal 21000 Dijon

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 06/01/2022
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : Prénom :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : Département de naissance :

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable Date d'entrée dans l'entreprise :

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non Architecte DPLG : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants
- FAFIEC
- FIFPL
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pole emploi Bourgogne Franche-Comté Pole Prestation Formations aides
- POLE EMPLOI DE MACON Pole Prestation Formations aides
- Pôle emploi Plate forme Régional de production Franche Comté
- Pole emploi plateforme régionale Ile-de-France
- UNIFORMATION Bourgogne Franche-Comté
- Uniformation Franche Comté
- Autre :

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : Activité principale :

Gérant(e) : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Siret : N° société d'architecture : Effectif dans l'organisme :

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : La photographie d'architecture et du paysage urbain		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Tarif unique	700,00 € €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

« **A compter du 30 Août 2021**, conformément au plan de réouverture présenté par le Gouvernement (Loi du 31 mai 2021), **le PASS SANITAIRE sera impérativement à présenter à l'entrée des locaux du CREPABFC ou des autres lieux dans lesquels les formations sont dispensées.**

Toute personne ne présentant pas soit le PASS SANITAIRE soit un document s'y substituant (Certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, certificat de test négatif de moins de 72h, certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois), ne pourra assister aux formations dispensées en présentiel.

Cette disposition ne s'applique pas aux formations dispensées en distanciel. »

Organisation des formations

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement.

L'ensemble est à retourner, complété et signé, accompagné du règlement 10 jours avant le début de la session.

Inscription possible ultérieurement, si session confirmée.

1/ A réception du bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement ou de l'attestation de virement, nous vous transmettrons par email l'ensemble des documents et pièces administratives correspondant au dossier vous permettant de faire votre demande de prise en charge auprès du FIF-PL (libéraux) ou OPCO EP (salarié) :

- Convention de stage
- Programme détaillé des journées de formation

2/ Quelques jours avant le début du stage, le CREPABFC vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

3/ Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue. À l'issue du stage, une attestation de formation, une attestation de présence, une copie des feuilles d'émargement, un questionnaire de satisfaction seront transmis par email au participant ainsi que les factures acquittées des frais d'inscription et d'adhésion

ADHESION AU CREPA BFC

L'adhésion **individuelle et annuelle** au CREPA BFC du stagiaire est obligatoire pour suivre toute formation conformément au statut de l'association, la formation étant un droit individuelle.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement est à faire parvenir au plus tard lors de la signature de la convention. Aucune inscription ne sera prise en compte sans la réception par l'organisme de formation d'un exemplaire de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du règlement correspondant aux frais d'inscription, de l'adhésion annuelle individuelle du stagiaire et des frais d'organisation (encaissement à l'ouverture du stage).

Par chèque

A l'ordre de: CREPA Bourgogne Franche Comté

Par virement

Références bancaires :

RIB - Banque 10096 – Guichet 18200 – n° compte 00051537401 – Clé 96 CIC DIJON UNIVERSITE
IBAN FR76 1009 6182 0000 0515 3740 196 BIC CMCIFRPP

Dans le cas de la *mise en place d'une convention de paiement* avec un Opérateur de compétences (OPCO EP, OPCO Atlas, FIF PL, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.

Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Formation continue :

Toutes nos formations sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

LES REPAS SONT A LA CHARGE DES PARTICIPANTS. Les frais de déplacements et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

COMMENT FINANCER SA FORMATION ?

Les formations CREPABFC formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation. Il faut faire votre demande de prise en charge au préalable.

Vous êtes salariés d'agence libérale, OPCO EP (www.opcoep.fr) intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du DIF, du Plan de formation validé par votre employeur

Vous êtes architecte Libéral, le FIF PL (www.fifpl.fr) prend en charge vos frais de formation. Il vous faut justifier d'une cotisations URSSAF.

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site www.impot.gouv.fr N° Cerfa n°12635*04. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeurs d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Sur demande à l'inscription, pour les formations d'une montant supérieur à 300€, le CREPABFC vous offre la possibilité de régler la formation sur plusieurs mois, modalité à voir avec le CREPABFC.

Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à en parler, le CREPABFC peut vous aider. Ensemble, nous trouverons la solution pour vous permettre d'accéder à la formation de votre choix (paiement différé....)